5B3

Ministère de la Culture et de la Communication

Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Gard

Secteur sauvegardé de UZES

PLAN de SAUVEGARDE et de MISE en VALEUR

APPROUVE
par le Conseil Municipal du 16 Janvier 2020

NOTE TECHNIQUE SANITAIRE

UDAP du Gard **DRAC Occitanie** **Commune d'Uzes**

Bernard Wagon, chargé d'étude
Valérie Rousset, archéologue

A –Le réseau d'eau potable

Le système d'adduction en eau potable de la commune et service public d'eau potable d'Uzès

Source : Rapport 2013 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable en 2012 à Uzès

La ressource en eau potable et le réseau d'adduction

La commune d'Uzès est alimentée par le captage de la Fontaine d'Eure, exutoire de l'aquifère karstique Urgonien.
Depuis 2010, le forage des Fouzes permet une « bascule » dès que l'eau du forage de la Fontaine de l'Eure présente une forte turbidité.
Une des trois pompes de la station de pompage de la Fontaine de l'Eure a été remplacée en 2015 pour améliorer le rendement de distribution et sécuriser l'approvisionnement en eau.

L'arrêté préfectoral du 6 Août 2003 portant déclaration d'utilité publique du captage de la Fontaine d'Eure et de ses périmètres de protection fixe à 700 m3/h et 8 000 m3/jour le débit que la commune est autorisée à prélever.

Les eaux pompées sont relevées vers trois réservoirs (deux de 1500 m3 et un de 3000 m3) soit une capacité de 6000 m3, situé au lieu-dit La Garrigue.

La distribution depuis ce réservoir est assurée gravitairement pour la quasi-totalité des abonnés de la commune ; seuls deux petits secteurs font l'objet d'un mode de distribution particulier :

- Un premier secteur situé au Sud-Est de la commune (après l'usine Haribo) est équipé d'un réducteur de pression (distribution par cône de réduction)
- Un second, situé au Nord du territoire communal (Quartier de Jols), est surpressé.

Le schéma directeur de distribution de l'eau est le suivant :

- L'ensemble du centre-ville est desservit par une canalisation de 250 mm de diamètre
- « Le quartier nord » et le « quartier sud » (Cf.*Rapport 2013 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable en 2012 à Uzès)* sont chacun alimentés par une conduite en de 300 mm de diamètre partant de la station de pompage.
- Ces différents réseaux sont connectés entre eux soit par des conduites de 150 mm de diamètre voir 125 mm.

Le linéaire de conduite est de 120 km environ.

L'approvisionnement en eau grâce à ces réseaux est satisfaisant d'après le Rapport 2013 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable en 2012 à Uzès.

Le service de gestion de l'eau potable

Le service de l'eau potable est en gestion directe : la distribution ainsi que la gestion administrative et comptable sont réalisés par les agents municipaux.

Concernant l'exploitation des ouvrages de production d'eau potable et le relevé des compteurs, un contrat de prestation de service est conclu avec la société VEOLIA EAU ; la ville conserve la gestion de son réseau de distribution d'eau potable et la responsabilité (système de Délégation de Service Public avec Véolia Eau).

Qualité de l'eau potable

Le *Rapport 2013 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable en 2012 à Uzès* indique que 100% des analyses réalisées en 2012 par le Laboratoire I.P.L. agréé Cofrac (comité français accréditation), correspondent aux critères exigibles pour les eaux d'alimentation en termes de qualité sanitaire.

La consommation en eau potable à l'échelle communale :

La ressource couvre aujourd'hui les besoins de la population (5010 abonnés en 2012 et 35 administrations regroupant par exemple les hôpitaux et lycées). Le volume de production s'est élevé en 2007 à 1 481 690 m^3 alors que la consommation totale n'était que de 982 089 m^3. Le pourcentage de perte s'élève donc à 33.4%, pourcentage qui a énormément diminué depuis le début des années 2000 ou celui-ci s'élevait à 64.4%.

Les travaux de réhabilitation du réseau depuis 2002 ont permis d'améliorer de façon notable le rendement du réseau.

Pompage et consommation d'eau potable à Uzès entre 2007 et 2012

Source : Rapport 2013 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable en 2012 à Uzès

CONSOMMATION	2007	2008	2009	2010	2011	**2012**
Pompage	1 481 690	1 358 837	1 418 130	1 488 972	1 473 472	**1 431 441**
%	67%	67%	66%	62%	63%	**65%**
M3 facturés	732 090	656 849	676 583	667 400	674 469	**668 827**
CONSOM. VILLE *	260 000	260 000	260 000	260 000	260 000	**260 000**
CONSOM TOTALE	992 090	916 849	936 583	927 400	934 469	**928 827**
PRIX DU M3	0,93	0,96	1	1,05	1,10	**1,15**

En 2012, le pompage d'eau potable de la ville est d'environ 1,4 millions de m3 et est inférieur que les deux années précédentes. La consommation en eau est globalement stable depuis 2007 avec une consommation de 930 000 m3 environ en 1012.

Le rendement du réseau d'eau potable est donc faible et sa rentabilité l'est également (rentabilité du réseau par rapport aux quantités facturées et quantités produites de 1 sur 2).

La consommation en eau potable à l'échelle du Secteur sauvegardé :

Aucune donnée infra communale ne permet de quantifier la consommation d'eau potable à l'échelle du Secteur sauvegardé.

Les abonnés et le prix de l'eau :

Le nombre d'abonnés est relativement constant depuis 10 ans même s'il est en légère augmentation. Il est actuellement de 5010 particuliers abonnés en plus des 35 administrations.

Evolution du nombre d'abonnés à Uzès

ANNEE	Nombre d'abonnés
2002	4617
2003	4720
2004	4869
2005	4905
2006	4982
2007	4972
2008	5012
2009	5043
2010	4975
2011	4997
2012	4975 +35

Le prix de l'eau potable est actuellement de 1,15 euros/m3. Il est en légère augmentation depuis 2007.
Des redevances et taxes notamment d'assainissement élèvent le prix du m3 d'eau à 2,57 euros en 2012 pour les abonnés raccordés au réseau d'assainissement collectif (ce qui concerne l'ensemble des abonnés du centre-ville et du secteur sauvegardé).

EAU	**1,15**
REDEVANCE POUR POLLUTION	0,22
TOTAL HT	1,37
T.V.A 5.50 %	0,08
REDEVANCE POUR MODERNISATION	0,15
ASSAINISS. PART FERMIERE	0,73
ASSAINISS.PART COMMUNALE	0,17
TOTAL HT	1,05
T.V.A. 7%	0,07
TOTAL TTC	**2,57**

Etudes mises en œuvre pour améliorer le rendement du réseau d'eau potable de la ville :

Une première phase d'étude a été réalisée en 2001 et a permis d'établir un diagnostic et un schéma directeur d'eau potable (Sté G2C Environnement).

Une deuxième phase concerne la modélisation du réseau. Elle a été finalisée en 2006.

Travaux d'entretien du réseau à l'échelle de la communale :

En 2012, 400 compteurs ont été renouvelés soit le double qu'en 2011 (188). Cela comprend aussi bien la pose de nouveaux compteurs que le renouvellement d'anciens. Cependant ce chiffre est considéré comme largement insuffisant car le parc de compteurs comprend plus de 65 % de compteurs de plus de 10 ans et l'arrêté du 6 mars 2007 oblige à remplacer les compteurs en fin de validité après 10 ans d'âge.

D'autre part, dans l'objectif de réduction de ses pertes et d'amélioration du rendement la collectivité a engagé d'importants travaux de renouvellement de réseau en 2012 sur :

- La rue et l'impasse deLa Trompe
- La rue Petite Bourgade
- Le chemin Capucin vieux
- La Pampérigouste
- Le chemin de La Flesque
- La reprise de nos réseaux pour la réalisation du giratoire D 982- D22

II.4.1.2 Travaux d'entretien du réseau dans le périmètre du Secteur sauvegardé :

Des travaux de renouvellement du réseau ont été engagés en 2012 par la collectivité pour réduire les pertes par porosité et fuites. Le réseau a notamment été renouvelé dans la rue de Salin et la rue de La Petite Bourgade. Dans le même temps, de nouveaux revêtements de sol ont été posés remettant ces deux rues en valeur (enrobé simple rue du Salin et pavage calcaire rue de La Petite Bourgade).

Les points forts	Les points faibles / les contraintes
A l'échelle de la commune : - Une ressource suffisant pour les besoins de la commune à moyen terme - Bonne qualité de l'eau potable et approvisionnement satisfaisant - Consommation stable de l'eau et prix au m3 en faible augmentation - Des études et travaux engagés pour améliorer l'efficacité globale du réseau **A l'échelle de Secteur sauvegardé :** - Travaux de renouvellement du réseau engagés en 2012 par la collectivité pour réduire les pertes par porosité et fuites dans la rue de Salin et la rue de La Petite Bourgade.	**A l'échelle de la commune :** - Travaux d'entretien et de renouvellement du matériel au niveau de la station de pompage principale et du stockage de l'eau - Travaux de renouvellement insuffisant des compteurs d'eau au vu de l'arrêté du 6 mars 2007 - Porosité et fuites encore importantes sur le réseau et perte d'eau potable
Les enjeux / objectifs qui ressortent	
• Assurer le renouvellement des compteurs d'eau au vu de l'arrêté du 6 mars 2007 • Assurer les travaux de rénovation du réseau pour limiter les pertes en eaux • Accorder une attention particulière aux revêtements de sol posés lors des travaux effectués sur les réseaux enterrés.	

B - Les réseaux d'assainissement

Le système d'assainissement collectif :

Source : Synthèse du rapport annuel du délégataire, 2012

La gouvernance du service public de l'eau est organisée à Uzès de la manière suivante :

- **L'autorité organisatrice publique est la collectivité de la commune d'Uzès**. Elle fixe le niveau d'ambition pour le service public, définit les objectifs de performance à atteindre et contrôle l'opérateur.

- **L'opérateur est Véolia Eau (Compagnie Générale des Eaux)**. Elle opère le service de manière contractuelle et assure l'amélioration continue du service : collecte des eaux usées et traitement, dépollution, refoulement, relevé des compteurs.

- Le contrat précise les rôles et responsabilités de l'autorité publique et de l'opérateur, les obligations de résultats, les objectifs de performance à atteindre et le prix du service ainsi que son évolution sur la durée du contrat. **La nature du contrat passé entre Uzès et Véolia Eau est un affermage ; sa durée est de 01/01/2003 au 31/12/2014.**

Caractéristiques principales du service d'assainissement collectif :

- 8755 habitants desservis et 4077 abonnés (clients)
- 1 usine de dépollution (station d'épuration) d'une capacité totale de 29 167 équivalents habitants
- 6 postes de relèvement
- 44 km de canalisations constituant le réseau de collecte des eaux usées hors branchements
- 526 000 m3 traités environ sur l'année 2012

Le système d'assainissement collectif comprend :

- un réseau séparatif de collecte des eaux usées, dont le diagnostic établi en 2001 par le bureau d'études G2C Environnement a mis en évidence de nombreux dysfonctionnements (infiltrations, mises en charge, corrosions), dus principalement au manque d'ouvrages de prétraitement, à des défauts de conception, à des nœuds hydrauliques et plus généralement au vieillissement du réseau.

- d'une station d'épuration dimensionnée pour recevoir 29 167 équivalents habitants, largement dimensionnée puisqu'elle traite actuellement un volume d'effluents correspondant à environ 19 000 équivalents habitants. Toutefois, 5 % des valeurs de flux enregistrés sont supérieurs à la capacité maximale de la station d'épuration.

- **Dans le périmètre du Secteur sauvegardé**, tous les bâtiments sont raccordés à l'assainissement collectif sauf **….(exception au sud du Portalet).**

Station d'épuration

La station d'épuration est située au sud-est de la commune. Elle a une capacité totale de dépollution de 29 167 équivalents-habitants et reçoit une charge moyenne annuelle entrante de 17627 équivalents-habitants.

Les volumes entrants s'élèvent pour l'année à 501 511 m3, soit un débit moyen journalier de 1 370 m3/j. Le maximum atteint est de 3 501 m3/j. Les valeurs sont établies sur la base de 24 bilans d'autosurveillance journaliers disponibles. Il est à noter que la capacité de l'usine définie dans l'arrêté préfectoral est de 1 750 kg de DBO5 par jour.

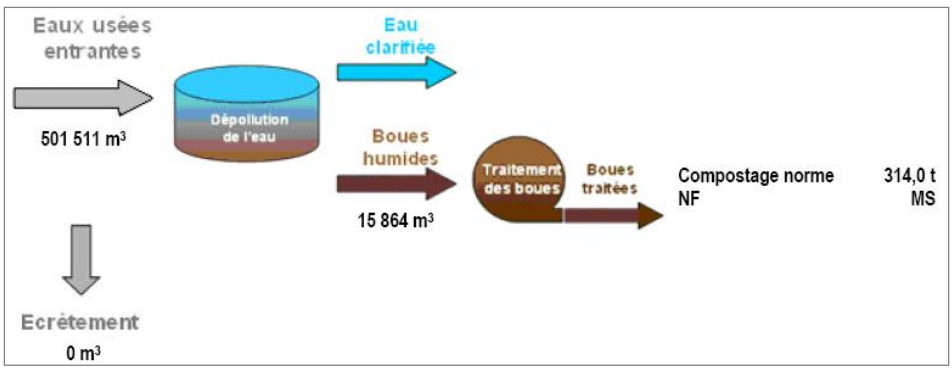


Schéma du traitement des eaux usées entrantes dans la STEP d'Uzès. Source : Synthèse du rapport annuel du délégataire, 2012

Les eaux usées de la STEP bénéficient aujourd'hui d'un traitement poussé du carbone et de l'azote. Les autorités ont redéfini dans un arrêté de rejet de mars 2003 les objectifs pour les niveaux de qualité minimale de rejet des eaux épurées sur l'agglomération d'Uzès, en fixant notamment des objectifs de déphosphatation et de désinfection. La technologie proposée est une filtration sur sable à lavage continu. Les filtres prévus sont réalisés sous forme de cuve cylindro-conique en inox et installés à l'extérieur.

La station d'épuration a fait l'objet du renouvellement complet de la centrifugeuse à boues. Ce renouvellement s'est achevé début 2013 pour un cout de 87 321,60 euros.

Véolia Eau fait remarquer dans son rapport annuel (2012)quel'état du génie civil de la Step est à surveiller (bâtiment d'exploitation notamment).

Véolia Eauconstate également une baisse du volume reçu à la station d'épuration (- 14%) sur l'année 2012.

La commune a également demandé à l'entreprise Haribo, la mise en place un dispositif de pré-traitement des eaux usées pour réduire la pollution industrielle libérant ainsi de la capacité à traiter des effluents domestiques supplémentaires.

Performance du service et du traitement des eaux usées

Certification du service :

L'intégralité du périmètre opérationnel de Véolia eau est certifiée ISO 9001 (Attestation fournie par un organisme certificateur qui valide la démarche management qualité effectuée par le délégataire)

Efficacité de la collecte et de la dépollution des eaux usées :

- Efficacité de la collecte :

La surveillance du réseau de collecte a été réalisée en 2011 par inspection des canalisations par caméra sur 650 mètre linéaire (ml). Les tests à la fumée et à l'eau n'ont pas été réalisés.

Une attention particulière est portée aux points de rejet des déversoirs d'orage et les « trop plein » des postes de relèvement qui permettent de maîtriser les déversements d'affluents dans le milieu naturel par les réseaux unitaires en temps de pluie.
L'indice de connaissance des rejets au milieux naturel par les réseaux de collecte indique 20 points en 2011 (points correspondants à l'identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs) et 30 points en 2012 (exigences précédentes plus évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet). Cet indice permet de connaître l'impact environnemental du réseau d'assainissement et de mettre en place des dispositifs visant à éviter ou réduire les rejets polluants.

46 opérations de curage de canalisations ont été réalisés soit 11 375 mètre linéaire de canalisations curées en 2012 (pour 51 opérations en 2011). De même, 101 interventions de désobstructions sur le réseau ont été conduites en 2012 (174 en 2011).
Le nombre de point du réseau nécessitant des interventions fréquentes de curage permet d'évaluer l'état structurel de celui-ci. En 2012, le nombre de points concernés sur le réseau est était de 18 pour 16 en 2011.

- Efficacité du traitement :
 La conformité des systèmes de traitement aux prescriptions réglementaires, tant concernant les ouvrages eux-mêmes que la qualité des rejets et leur impact sur le milieu naturel, est appréciée au travers d'indicateurs introduits par le décret du 2 mai 2007 et du 22 juin 2007 (conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acteindividuel pris en application de la police de l'eau).

- *Conformité des performances des équipements d'épuration*

Performance globale du service : 100% en 2011 et 96% en 2012

- *Conformité des rejets d'épuration*

Performance globale du service : 100% en 2011 et 95,8 % en 2012

- *Conformité réglementaire des rejets*

Performance globale du service : 100% en 2011 et 100% en 2012

- *Evolution de la charge entrante :*

	2011	2012
Volume entrant (m3/j)	**1 593**	**1 370**
Capacité hydraulique (m3/j)	2 500	2 500
Charge DBO5 entrante (kg/j)	**937**	**1 058**
Capacité épuratoire en DBO5 (kg/j)	1 750	1 750

Source : Synthèse du rapport annuel du délégataire, 2012

- *Rendement épuratoire et qualité du rejet :*

	DCO	DBO5	MES	NK	NGL	Pt
Nombre de bilans disponibles	24	24	24	13	13	13
Charge moyenne annuelle entrante (kg/j)	2 348	1 058	582	106,2	106,4	11,3
Charge moyenne annuelle en sortie (kg/j)	42,0	3,2	4,0	4,7	10,0	0,5
Rendement moyen annuel (%)	98	100	99	96	91	96
Concentration moyenne annuelle en sortie (mg/l)	29,2	2,2	2,8	3,3	7,0	0,4
Prescription de rejet – Concentration max. bilan (mg/l)	65,00	15,00	35,00			
Prescription de rejet – Concentration max. moyenne annuelle (mg/l)					20,00	1,00

Source : Synthèse du rapport annuel du délégataire, 2012

L'efficacité du service, de la collecte et du traitement des eaux usées par Véolia Eau semblent bons au vu :

- de la certification ISO 9001.
- des opérations de surveillance et désobstruction du réseau.
- de la bonne conformité des systèmes de traitement appréciée grâce aux indicateurs introduits par le décret du 2 mai 2007 et du 22 juin 2007 (performance proche de 100 % en 2012).
- de la capacité hydraulique et épuratoire de la STEP supérieure aux volumes entrants et charges DBO5 entrantes.
- De la concentration moyenne annuelle de sortie par Demande Biochimique en Oxygène (DBO5), Demande Chimique en Oxygène (DCO) et autres exigences chimiques (MES, NK, NGL, Pt) inférieures aux prescriptions de rejet réglementés.
- au rendement moyen annuel de la STEP (proche de 100% par exigences : DCO, DBO 5, etc.)

Travaux d'amélioration du réseau d'assainissement à réaliser, en cours ou programmés

A l'échelle communale hors Secteur sauvegardé :

Station d'épuration : son état en termes de génie civil est à surveiller (bâtiment d'exploitation notamment)

Certains réseaux nécessitent un renouvellement ou une surveillance particulière :*Source : Synthèse du rapport annuel du délégataire, 2012*

Surveillance	"Réglementation : L'arrêté du 22 décembre 1994 relatif à la surveillance des ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées impose l'équipement en instruments de mesure des déversoirs d'orage."	**La mise en place des équipements de mesure devra se faire en 2013.**
Tronçons du réseau défectueux	"Tronçons défectueux : Boulevard des Alliés : contre pente"	**Prévoir le renouvellement de ces tronçons.**
Autres problèmes concernant les réseaux	"Beaucoup de problèmes sur les réseaux principaux qui sont Boulevard des Alliés (principalement). Obligations de faire des curages réguliers car il y a très peu de pente et beaucoup de graisses qui viennent obstruer le réseau (bac à graisses des restaurants ???). Et les réseaux ne sont pas en bon état. Pour information, quand nous intervenons sur ces secteurs pour une obstruction, le réseau se met en charge mais ne déborde pas par les regards ou caisses siphoïdes mais par infiltration dans les caves."	**Prévoir le renouvellement de ces tronçons**

Les 6 postes de relevage nécessitent des travaux d'entretien ou de mise en sécurité du site : *Source : Synthèse du rapport annuel du délégataire, 2012*

PR LE CAMPING	Le site n'est pas clôturé	Prévoir la mise en place d'une clôture.
PR SERRE BONNET	Le site n'est pas clôturé	Prévoir la mise en place d'une clôture.
PR GISFORT	Le site n'est pas clôturé	Prévoir la mise en place d'une clôture.
PR REDOUNET	Le site n'est pas clôturé	Prévoir la mise en place d'une clôture.
PR PONT DES CHARETTES	Le génie civil est fortement dégradé dans le PR. La situation devient vraiment URGENTE.	Prévoir la reprise du génie civil.
PR SERRE BONNET	Des odeurs remontent dans les boites de branchements de certains particuliers	il serait opportun de mettre en place une ventilation désodorisée au niveau du PR

A l'échelle du Secteur sauvegardé :

Certains réseaux nécessitent un renouvellement : *Source : Synthèse du rapport annuel du délégataire, 2012*

Tronçons du réseau défectueux	"Tronçons défectueux : **Rue Jacques d'Uzès et Rue Pellisserie:** contre pente plus regard à remplacer ; **Place aux Herbes :** mauvais état général du collecteur ; **Le Portalet :** mauvais état général du collecteur."	**Prévoir le renouvellement de ces tronçons.**
Autres problèmes concernant les réseaux	"Beaucoup de problèmes sur les réseaux principaux qui sont **Boulevard Gambetta.** Nous sommes contraints de faire des curages réguliers car il y a très peu de pente et beaucoup de graisses qui viennent obstruer le réseau (bac à graisses des restaurants ???). Et les réseaux ne sont pas en bon état. Pour information, quand nous intervenons sur ces secteurs pour une obstruction, le réseau se met en charge mais ne déborde pas par les regards ou caisses siphoïdes mais par infiltration dans les caves."	**Prévoir le renouvellement de ces tronçons**

Source : Synthèse du rapport annuel du délégataire, 2012

L'assainissement non collectif :

Le périmètre du secteur sauvegardé n'est pas concerné par l'assainissement non collectif sauf au niveau du Portalet.

Les points forts	Les points faibles / les contraintes
Une station d'épuration largement dimensionnéepour le volume à traiter Dans le périmètre du Secteur sauvegardé, tous les bâtiments sont raccordés à l'assainissement collectif. Tous les réseaux sont en séparatif.	Certains réseaux nécessitent un renouvellement ou une surveillance particulière : **Rue Jacques d'Uzès et Rue Pellisserie**, **Place aux Herbes**, **Le Portalet**, **Boulevard Gambetta (collecteurs ou regards à changer, contrepente, etc.)** Le réseau d'eaux usées a très peu de pente et des graisses en quantité anormalement importante viennent obstruer le réseau

Les enjeux / objectifs qui ressortent

- Assurer le bon entretien du réseau d'assainissement (canalisation, collecteurs, postes de relevage, points de rejet des déversoirs d'orage, STEP, etc.) et le renouvellement de certains tronçons identifiés.
- Favoriser des pentes plus importantes sur les nouveaux tronçons pour faciliter l'écoulement des eaux usées et des graisses
- Finaliser le Schéma directeur d'assainissement pour mieux identifier les enjeux et objectifs relatifs à l'assainissement collectif et mettre en place des mesures visant à éviter, réduire et compenser son impact sur l'environnement, notamment en termes de rejets polluant au niveau de la STEP mais aussi par porosité générale du réseau.

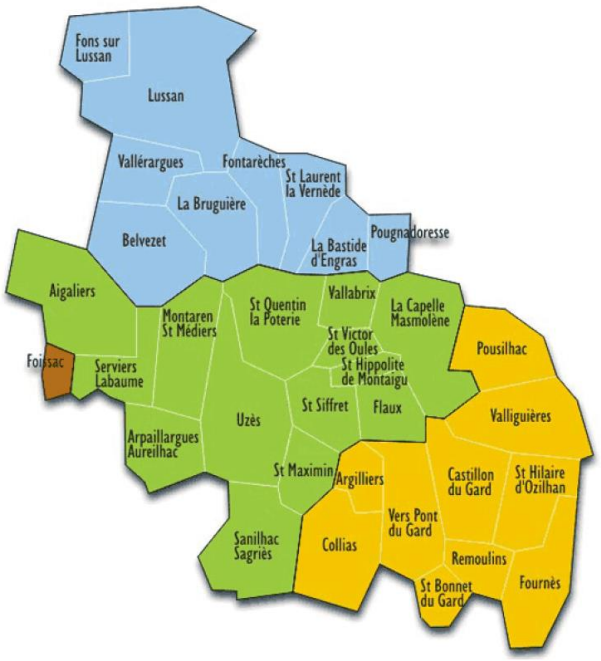
C - La collecte et le traitement des déchets

Le Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de la région d'Uzès (SICTOMU) est un groupement de communes qui gère la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés produits par les usagers de 34 communes. Ces communes sont réparties pour la majorité d'entre elles sur les communautés de communes de l'Uzège, du Pont du Gard et du Grand Lussan.

33 250 habitants sont desservis par les services du SICTOMU selon le recensement INSEE 2006 revu en 2012.

Groupement de communes adhérant au SICTOMU

Source : SICTOMU



en bleu : Communauté de communes du Grand Lussan

en vert : Communauté de Communes de l'Uzège

en jaune : Communauté de Communes du Pont du Gard

en marron : la commune de Foissac a délégué directement sa compétence "élimination des déchets".

Superficie du territoire : 522 km²

Depuis juillet 2002, la compétence traitement a été déléguée au syndicat Sud Rhône Environnement (SRE), situé à Beaucaire.

Le SICTOMU fonctionne en régie directe : la collecte est assurée par les employés et le matériel du syndicat. En revanche le traitement de tous les déchets collectés sur le territoire est délégué à Sud Rhône Environnement, un autre Syndicat Mixte.

Le SICTOMU est financé d'une part par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M.) et d'autre part par la Redevance Spéciale, basée sur le volume de déchets produits et réglée directement par les professionnels.

Trois déchèteries sont gérées par le SICTOMU (Uzès, Fournès et Lussan). La déchetterie d'Uzès est accessible à 16 autres communes (soit 22 500 habitants environ) et les tonnages annuels apportés sont de l'ordre de 7 500 tonnes (principalement des gravats, des végétaux et des déchets divers). Cette déchetterie est la plus fréquentée des trois.
Les usagers peuvent se rendre en déchetterie pour éliminer les déchets encombrants, électroniques, les végétaux, les déchets toxiques, etc. Sur le territoire du SICTOMU, **3** déchetteries ont été mises en service : celle d'Uzès a été créée en 2001 tandis que celles de Lussan et de Fournès ont ouvert leurs portes en 2005. Les usagers du territoire ont la possibilité de se rendre à la déchetterie de leur choix au moyen d'une carte d'accès. Si les apports sont gratuits pour les ménages (apports limités), les professionnels sont facturés pour les déchets produits dans le cadre de leur activité (carte professionnelle). Ils sont limités à 1m3 par jour et 3m3 par semaine.

Pour 7 communes éloignées de ces sites, le SICTOMU a passé des conventions d'adhésion avec les déchetteries de Connaux, Garrigues Sainte Eulalie et Saint Marcel de Carreiret leur donnant accès ces dernières.

La déchetterie d'Uzès

Déchetterie utilisée par **17** communes
Population concernée : **22 458** habitants
Tonnages apportés en 2012 : **7 682** tonnes
Ratio par habitant : **342** kg/hab.
Nombre de passages : **51 240** en 2012

En 2012, le SICTOMU évacue chaque a évacué 11 200 tonnes d'ordures ménagères (soit une ration de 333 kg par habitant et par an environ) et 9 800 tonnes de déchets issues des 3 déchetteries.

Les ordures ménagères résiduelles

2 modes de collectes

> Une collecte en porte à porte

Depuis le mois de février 2006, le SICTOMU a mis en place la collecte à la source pour les déchets de Restes (Résidus des Tris Effectués) sur l'ensemble du territoire. Cela signifie que chaque foyer est équipé de son propre bac. Les volumes de ces bacs sont fournis en fonction du nombre d'habitants par foyer pour une fréquence de ramassage adaptée. Les usagers ménagers sont collectés une fois par semaine (C1) tandis que les habitats collectifs, certains établissements et des professionnels peuvent bénéficier de 2 ou 3 collectes par semaine (C2 ou C3).

> Une collecte en apport volontaire

Parallèlement, des colonnes enterrées de reste ont été installées pour des zones spécifiques, difficiles d'accès dont la mise en place de bacs n'est pas possible. Les communes de Montaren Saint Médiers (2 colonnes), Saint Maximin (1), Saint Quentin la Poterie (2), Saint Siffret (1), ServiersLabaume (2) et Uzès (15) sont équipées de ce dispositif. La fréquence de vidage de ces colonnes est adaptée à la vitesse de remplissage de celles-ci qui croît fortement de Pâques jusqu'à la fin de l'été. Elle peut donc aller de 3 à 8 fois par semaine (C3 à C8) selon le lieu et la période.

La compétence « traitement »

Le SICTOMU dispose de la compétence collecte et traitement des déchets. Si la partie collecte est assurée directement par celui-ci, le traitement a été délégué depuis 2002 à un autre Syndicat : Sud Rhône Environnement (SRE). Le traitement comprend tout le processus allant du transport des déchets vers son tri et sa valorisation. Basé à Beaucaire, SRE est ainsi chargé d'user des moyens optimaux de traitement pour tous les flux collectés en sélectionnant les filières les plus adaptées.

Que deviennent les déchets collectés ?

Selon la famille de déchets, les déchets vont connaître des chemins différents. Certains seront recyclés, certains bénéficieront d'une valorisation matière, d'autres seront enfouis. Des étapes préalables sont nécessaires pour quelques familles de déchets. Un passage par le quai de transfert ou par un centre de tri peut en effet être indispensable.

Un quai de transfert à Argilliers

Appartenant auparavant à Sud Rhône Environnement, le SICTOMU gère depuis 2007 un quai de transfert basé à côté de son siège à Argilliers. C'est par cette unité que certains flux de déchets transitent avant d'être transportés vers leur site de traitement. C'est le cas du verre, du papier, des emballages, du reste et des gros cartons des professionnels.

Le transport des déchets

Qu'ils transitent ou non par le quai de transfert, tous les déchets collectés sur le territoire du SICTOMU sont placés dans des bennes allant de 10m3 à 30m3 et ensuite amenés vers leur filière de traitement ou leur centre de tri.

Conformément à la délégation de compétence, c'est SRE qui contracte avec des sociétés de transports pour l'acheminement de ces bennes. En 2012, les sociétés Pasini et JPM ont été utilisées.

Un centre de tri pour certains déchets ...
Etant mélangés avec d'autres familles, certains déchets sont triés sur le site Ecoval30 à Beaucaire (30) pour pouvoir ensuite être mis en balles et envoyés vers leur filière de valorisation. En 2012, les déchets collectés dans les colonnes à emballages et à papier ainsi que les gros cartons y ont été amenés.

... le tri mécano-biologique pour le reste
Les déchets de Reste sont également amenés sur le site d'Ecoval30 à Beaucaire qui dispose d'une unité mécanobiologique.
Grâce à ce procédé, **32%** des déchets de Reste collectés en 2012 ont pu être transformés en compost. Les **68%** restants sont par contre enfouis à Bellegarde. à noter que ce principe de valorisation matière est en conformité avec les prérogatives fixées par le Grenelle de l'Environnement.

Les points forts	Les points faibles / les contraintes
- Un syndicat intercommunal qui assure l'évacuation organisée des ordures ménagères sur 34 communes - La présence de 3 déchèteries sur le territoire d'intervention du SICTOMU dont une à Uzès - Un système de collecte des ordures ménagères par beines collectives qui permet de mutualiser le ramassage et de diminuer les nuisances associées (bruit, encombrement, odeurs). - Une collecte sélective des déchets facilitant leur recyclage (verre/papier/emballage ainsi que les ordures ménagères générales)	- Un système de collecte des ordures ménagères par beines collectives parfois contraignantes en centre-ville (éloignement de l'habitation)
Les enjeux / objectifs qui ressortent	
• Généraliser et optimiser la collecte sélective des déchets • Maintenir et développer le système de collecte des ordures ménagères par beines collectives dans le centre-ville et le Secteur sauvegardé afin de limiter son impact dans l'hyper centre (bruit, encombrement, aspect visuel des bennes à ordures individuels, etc.).	

D - La défense incendie du centre ville

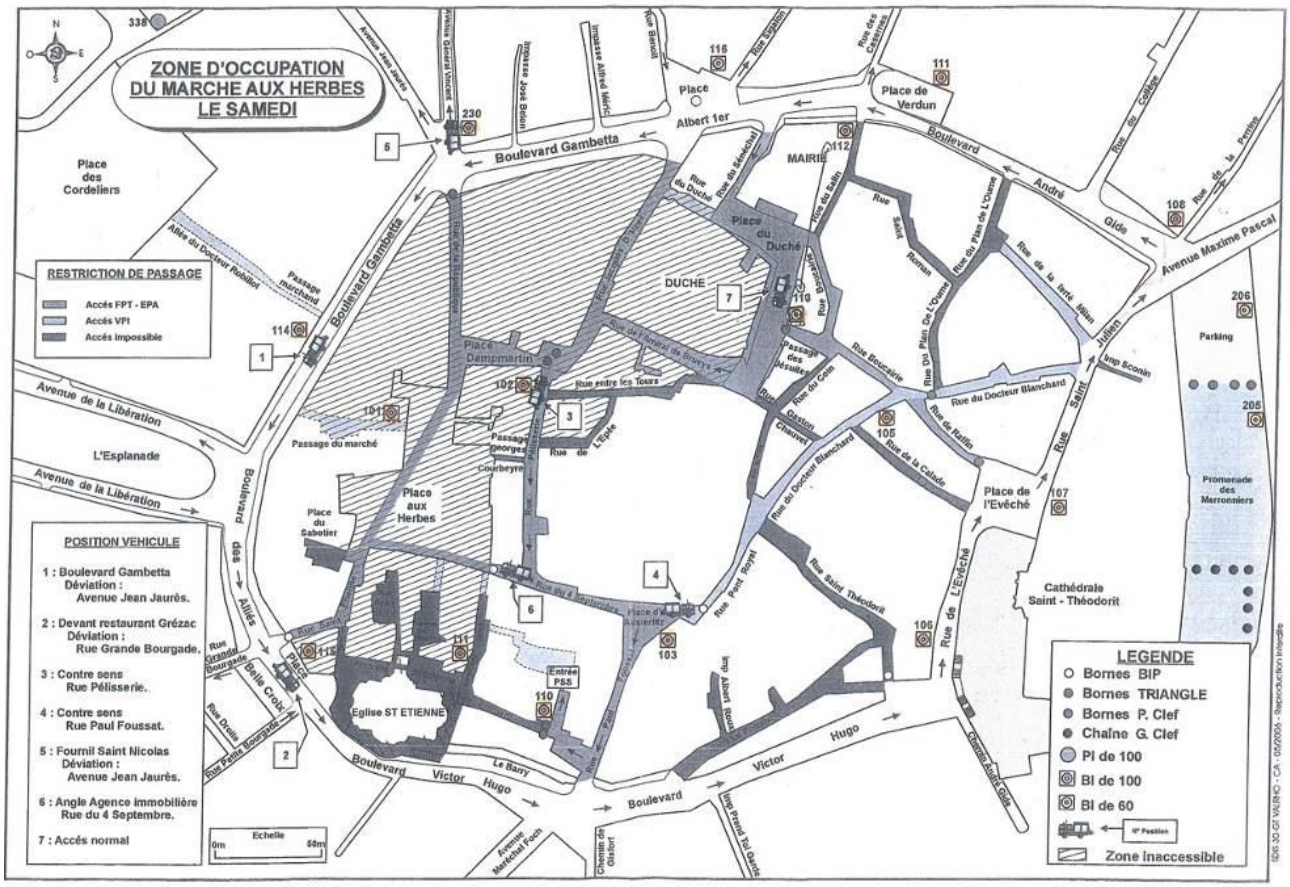
Source : SDIS du Gard, janvier 2015

Règlementation, rappel :
Les besoins en eau pour la lutte contre l'incendie sont proportionnés aux risques à défende et définis par :

- La circulaire interministérielle n°465 du 10 décembre 1951
- Le document technique « D9 »

Il en ressort que les sapeurs-pompiers doivent trouver, à proximité de tout risque moyen, au minimum 300 m3 d'eau utilisable en 2 heures.
Cela peut être satisfait par :

- Soit un réseau de distribution d'eau doté de poteaux ou bouches d'incendie de 10 mm normalisés (NFS 61-213, débitant au minimum 10000l/mn sous une pression dynamique de 1 bar
- Soit par l'aménagement de points d'eau naturels
- Soit par la création de réserves artificielles



Le bilan 2014 de la vérification des hydrants par les services du SDIS du Gard fait apparaître un certain nombre d'hydrants opérationnels mais non réglementaires, ou non opérationnels.

Les hydrants non opérationnels feront l'objet d'une remise en état.